Communiqué du Père COTHENET :

La conférence de Mgr Fr. Bousquet sur le Dialogue interreligieux, spécialement avec l'Islam, a attiré un large public et provoqué des prises de position abruptes. Selon la recommandation du conférencier, il convient de relire la finale très émouvante de la Déclaration commune entre le Pape et le grand Imam du Caire, Ahmad Al-Tayyeb. Elle se trouve en finale de l'Exhortation *Fratelli tutti* au n° 285

Le concept de **citoyenneté** se base sur l'égalité des droits et des devoirs à l'ombre de laquelle tous jouissent de la justice. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager à établir dans nos sociétés le concept de la pleine citoyenneté et à renoncer à l'usage discriminatoire du terme minorités, qui porte avec lui les germes du sentiment d'isolement et de l'infériorité;

- La relation entre Occident et Orient est une indiscutable et réciproque nécessité, qui ne peut pas être substituée ni non plus délaissée, afin que tous les deux puissent s'enrichir réciproquement de la civilisation de l'autre, par l'échange et le dialogue des cultures. L'Occident pourrait trouver dans la civilisation de l'Orient des remèdes pour certaines de ses maladies spirituelles et religieuses causées par la domination du matérialisme. Et l'Orient pourrait trouver dans la civilisation de l'Occident beaucoup d'éléments qui pourraient l'aider à se sauver de la faiblesse, de la division, du conflit et du déclin scientifique, technique et culturel..... I
- C'est une nécessité indispensable de reconnaître **le droit de la femme** à l'instruction, au travail, à l'exercice de ses droits politiques. En outre, on doit travailler à la libérer des pressions historiques et sociales contraires aux principes de sa foi et de sa dignité. Il est aussi nécessaire de la protéger de l'exploitation sexuelle et du fait de la traiter comme une marchandise ou un moyen de plaisir ou de profit économique. Pour cela, on doit cesser toutes les pratiques inhumaines et les coutumes courantes qui humilient la dignité de la femme et travailler à modifier les lois qui empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits.
- La défense des droits fondamentaux des **enfants** à grandir dans un milieu familial, à l'alimentation, à l'éducation et à l'assistance est un devoir de la famille et de la société. Ces droits doivent être garantis et préservés, afin qu'ils ne manquent pas ni ne soient refusés à aucun enfant, en aucun endroit du monde...

§ La protection des droits des **personnes âgées**, des faibles, des handicapés et des opprimés est une exigence religieuse et sociale qui doit être garantie et protégée par des législations rigoureuses et l'application des conventions internationales à cet égard...

Al-Azhar et l'Eglise Catholique demandent que ce Document devienne objet de recherche et de réflexion dans toutes les écoles, dans les universités et dans les instituts d'éducation et de formation, afin de contribuer à créer de nouvelles générations qui portent le bien et la paix et défendent partout le droit des opprimés et des derniers.

En conclusion nous souhaitons que :

cette Déclaration soit une invitation à la réconciliation et à la fraternité entre tous les croyants, ainsi qu'entre les croyants et les non croyants, et entre toutes les personnes de bonne volonté ;

soit un appel à toute conscience vivante qui rejette la violence aberrante et l'extrémisme aveugle ; appel à qui aime les valeurs de tolérance et de fraternité, promues et encouragées par les religions ;

soit un témoignage de la grandeur de la foi en Dieu qui unit les cœurs divisés et élève l'esprit humain ;

soit un symbole de l'accolade entre Orient et Occident, entre Nord et Sud, et entre tous ceux qui croient que Dieu nous a créés pour nous connaître, pour coopérer entre nous et pour vivre comme des frères qui s'aiment.

Ceci est ce que nous espérons et cherchons à réaliser, dans le but d'atteindre une paix universelle dont puissent jouir tous les hommes en cette vie.

Abou Dabi, le 4 février 2019

Sa Sainteté Pape François Grand Imam d'Al-Azhar Ahmad Al-Tayyeb